



A150 : UNE SOLUTION INSUFFISANTE

COMMUNIQUÉ DE DAVID LAMIRAY, MAIRE DE MAROMME

L'Etat, par la voix de son Préfet de Seine-Maritime, a réagi à ma récente prise de parole sur la question des accidents à répétition sur l'A150. Celui-ci a en effet annoncé hier une limitation de la vitesse portée à 90km/h sur le tronçon concerné. C'est, à mes yeux, encore une réponse inadaptée qui ne résoudra en aucun cas le problème. Il y a quelques années déjà cette solution avait été prise par le passage à 110km/h contre 130km/h précédemment. La mesure de l'époque n'a en rien enrayeré le phénomène. Nous pouvons même constater que celui-ci s'est aggravé ces dernières années avec l'augmentation du trafic.

«

Cette décision prise par le Préfet élude, encore une fois, le problème structurel qui caractérise cet axe routier. Je le redis, la topographie du tronçon de l'A150 où les accidents surviennent régulièrement - 19 accidents comptabilisés ces deux derniers mois - est le coeur du sujet. L'important dénivelé entre Bapeaume et La Vaupalière freine considérablement l'ascension des poids lourds, créant ainsi des ralentissements, des points de rupture dans le flux de la circulation. Le partage sur cet axe entre véhicules légers et poids lourds me paraît incompatible et dangereux. Il est donc urgent d'aménager une voie pour les véhicules lents comme cela a été décidé dès la création de cette autoroute mais qui n'a jamais été réalisée.

La réponse hier du Préfet laisse entendre que cette question serait de la seule responsabilité des usagers. Je pense que la sécurité routière repose sur deux éléments fondamentaux, deux responsabilités indissociables. La première consiste à garantir des infrastructures routières adaptées et sécurisées. Il est du ressort de l'Etat de l'assurer, de l'appliquer quand il en est le propriétaire et de l'imposer lors des concessions autoroutières. La seconde est bien évidemment le respect du code de la route. Elle revient aux usagers d'y veiller.

Dans le cas du tronçon de l'A150, je maintiens que ces conditions ne sont pas réunies. La création d'une voie réservée aux véhicules lents, qui relève du pouvoir de l'Etat, doit être une priorité absolue si nous voulons endiguer ce phénomène. Nous devons, tous ensemble, continuer à défendre la réalisation de cet ouvrage.
